



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/653
16 décembre 2004

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

538ème séance plénière

PC Journal No 538, point 4 l) de l'ordre du jour

DECISION No 653
PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE EN UKRAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 615 du 29 juin 2004,

Se référant au Mémoire d'accord conclu entre le Gouvernement ukrainien et l'OSCE le 13 juillet 1999,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine jusqu'au 30 juin 2005.